

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :***Campagne Scientifique de l'Hirondelle.***EXTÉRIEUR :**

*Condoléances aux Autorités françaises à l'occasion de la catastrophe du viaduc des Vignes.
Réception de S. Exc. le Comte de Maleville, délégué de S. A. S. le Prince, par M. le Président de la République, lors de son passage à Domme.*

ECHOS ET NOUVELLES :

*Sortie du Comité d'organisation des Bals de la Saint-Jean.
Bals de la Saint-Martin.
Aubades et Concerts donnés par la Musique des Postes et Télégraphes de Marseille.
Mouvement du Port de Monaco.*

MAISON SOUVERAINE**CAMPAGNE SCIENTIFIQUE DE L'« HIRONDELLE »**

Après un court séjour aux Açores, le yacht *Hirondelle* en est reparti le 2 août, faisant route vers l'Amérique. La traversée fut bonne, à l'exception de deux jours de grosse mer dans laquelle le bâtiment se comporta parfaitement. A plusieurs reprises, la marche fut interrompue pour effectuer diverses opérations océanographiques, à des profondeurs diverses atteignant jusqu'à 5.200 mètres. On profita également du séjour dans le Gulf-Stream pour recueillir de nombreuses sargasses et pour étudier la faune si curieuse qui a élu domicile dans ces algues flottantes.

Le 13 août dans la nuit, l'*Hirondelle* arrivait à Halifax (Nouvelle-Ecosse) où Son Altesse Sérénissime le Prince décida de rester le temps nécessaire pour le ravitaillement en vivres et en charbon, le nettoyage des chaudières et la visite de divers appareils mécaniques.

L'*Hirondelle* reprit ensuite la mer pour aller continuer ses travaux dans les grands fonds qui se trouvent à l'accorde des bancs bordant cette région de la côte canadienne.

Diverses opérations furent ainsi pratiquées de façon satisfaisante, malgré de fréquents brouillards très épais dans lesquels on continua le travail rendu très délicat par suite de la brume et des forts courants régnant dans ces parages.

Pendant Son séjour à Halifax, S. A. S. le Prince avait reçu une invitation du savant physicien M. Graham Bell, le priant de venir l'honorer de Son séjour dans sa résidence de Baddeck (Nouvelle-Ecosse). Son Altesse Sérénissime ayant daigné accepter, l'*Hirondelle* vint jeter l'ancre devant Baddeck le 31 août dans la matinée.

Peu de temps après, une embarcation automobile accosta le bord, et Monsieur Graham Bell venait souhaiter la bienvenue à Son Altesse Sérénissime.

Comme on le sait, M. Graham Bell est l'illustre inventeur du téléphone dont il fit la découverte vers 1876. Il a également trouvé le moyen de rendre pratique le téléphone d'Edison en imaginant l'inscription de la voix sur des cylindres en cire, et il est l'auteur d'importants travaux qu'il poursuit encore dans les laboratoires installés dans sa propriété de Baddeck.

Ce fut donc avec un grand plaisir que Son Altesse Sérénissime accepta d'aller passer la journée à terre dans la propriété de Son hôte et d'y rester à dîner.

Ce jour-là, comme le lendemain où Son Altesse daigna déjeuner également chez M. et M^{me} Bell, le grand savant prit plaisir à Lui faire parcourir sa belle propriété constituée par une colline boisée au bord de la mer et à Lui faire admirer les merveilleuses échappées par lesquelles on aperçoit les contours grandioses et pittoresques du Bras d'Or. Puis il fit visiter ses laboratoires à Son Altesse Sérénissime, et — chose inattendue — Lui montra tout l'intérêt qu'il portait à des questions d'un ordre bien différent : l'élevage des moutons, par exemple, dont il s'efforce d'améliorer la race.

On conçoit combien furent intéressantes les conversations échangées entre Son Altesse Sérénissime et M. Graham Bell qui, après avoir complaisamment parlé de ses travaux, questionna longuement S. A. S. le Prince sur les recherches qu'Il poursuit dans le domaine de l'Océanographie.

Le 1^{er} septembre à 8 heures, S. A. S. le Prince recevait à dîner M. et M^{me} Graham Bell, M. et M^{me} Kennan, l'Ingénieur et M^{me} Baldwin, auxquels Il montrait ensuite les diverses installations scientifiques de l'*Hirondelle*. Sur la demande de Ses invités désireux d'en savoir plus long encore en matière d'océanographie, S. A. S. le Prince pria Son aide de camp, M. le Lieutenant de vaisseau Bourée, de terminer la soirée par une séance de projections techniques en noir et en couleurs qui furent vivement appréciées.

Le 2 septembre, l'*Hirondelle* levait l'ancre et allait mouiller quelques heures plus tard à Sidney (Cap Breton) pour se ravitailler à nouveau en charbon avant de reprendre la mer pour poursuivre ses recherches, tout en se dirigeant vers New-York.

EXTÉRIEUR

A la suite de la catastrophe du viaduc des Vignes, S. Exc. le Ministre d'État a chargé M. Paul Adam, son secrétaire particulier, de se rendre au Consulat général de France pour exprimer au représentant des intérêts français à Monaco les

condoléances du Gouvernement Princier et les condoléances personnelles du Ministre.

D'autre part, à l'occasion des obsèques des victimes, Son Excellence a fait parvenir à M. le Préfet des Alpes-Maritimes le télégramme suivant :

« Monaco, 20 septembre 1913.

« *Ministre d'Etat à Préfet Alpes-Maritimes.*

« A l'occasion funéraires des victimes de la catastrophe du viaduc des Vignes, vous prie recevoir expression condoléances émues du Gouvernement Princier pour deuil qui frappe si cruellement armée et population. »

M. de Joly a répondu par la dépêche télégraphique dont le texte suit :

« Nice, 21 septembre 1913.

« *Préfet à Ministre d'Etat Monaco.*

« Le Département tout entier et les troupes de la subdivision de Nice seront très touchés de la manifestation, que vous avez bien voulu transmettre, des sentiments du Gouvernement Princier. Je vous remercie personnellement de tout cœur. J'ai communiqué votre télégramme au Général Gouverneur. »

S. A. S. le Prince ayant daigné charger S. Exc. le Comte de Maleville, ministre plénipotentiaire, actuellement en villégiature en Dordogne, dans son château de Caudon, de saluer en Son nom M. le Président de la République Française, lors de son passage à Domme, M. de Maleville s'est empressé d'informer de sa mission S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, ministre plénipotentiaire à Paris, en le priant d'en aviser le service du Protocole.

A la suite de cette démarche, M. Balny d'Avricourt a télégraphié à M. de Maleville :

« Président de la République, très touché attention du Prince, m'a fait savoir sera heureux vous serrer la main à son court arrêt à Domme. »

Le dimanche 11 septembre, vers dix heures du matin, M. Poincaré et sa suite sont entrés dans la vieille cité par la porte de Tours, l'une des curiosités les plus intéressantes de l'enceinte fortifiée de Domme.

M. Mollard, directeur du Protocole, et M. Pujalet, directeur de la Sûreté Générale, qui précédaient le Président, avertis à l'avance de la mission du Comte de Maleville, se sont entretenus pendant quelques instants avec Son Excellence et l'ont présentée à M. et M^{me} Poincaré aussitôt après qu'ils eurent été salués par la Municipalité.

Le Président de la République a chargé M. de Maleville, en termes fort gracieux pour Son Altesse Sérénissime, d'être auprès du Prince l'interprète de ses meilleurs remerciements pour

l'attention de notre Souverain, à laquelle il s'est montré fort sensible.

Le Ministre de l'Intérieur, qui était accompagné de Madame Klotz, a exprimé au Représentant du Prince les mêmes sentiments.

Les présentations ont eu lieu ensuite et des courtoisies ont été échangées avec les diverses personnalités du cortège.

On a fait admirer au Président et à sa suite le panorama de l'esplanade dite de « la Barre », d'où la vue s'étend, très imposante, sur toute la plaine de Domme où coule la Dordogne.

C'est sur cette plate-forme que s'élève le monument érigé à la mémoire de Jacques de Maleville, rédacteur du Code Civil et dont S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire de Monaco est un des descendants.

Ce monument avait été dévoilé pour la circonstance. La statue, en effet, n'est pas encore inaugurée. Une cérémonie officielle, présidée par un membre du Gouvernement, doit avoir lieu plus tard, à une époque qui n'est pas encore fixée.

Après avoir signé le registre des délibérations du Conseil Municipal et le livre du Syndicat d'Initiative de Domme, le Président, très acclamé, a été reconduit à son automobile et le cortège des quarante voitures, promptement reformé, a repris sa route en se dirigeant vers Sarlat.

ÉCHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

Dimanche dernier, les membres du Comité d'organisation des bals de la Saint-Jean et les nombreux invités qu'ils avaient priés de se joindre à eux, se sont rendus à Vence pour y célébrer le succès des réjouissances dont la plage du Tenao a été le théâtre.

Dès 7 heures du matin, les excursionnistes se trouvaient au nombre de 110 environ sur la place des Moulins où stationnaient les automobiles et les auto-cars.

Au moment du départ, l'orchestre Seneca, qui occupe une des voitures, fait entendre l'*Hymne Monégasque*, respectueusement écouté tête nue. Puis le cortège se met en route, traversant Monte Carlo et la Condamine, gagnant Nice, remontant la vallée du Var et gravissant les rudes lacets de la route de Gattières.

A l'arrivée à Vence, le cortège, musique en tête, se rend à la Mairie devant laquelle sont joués la *Marseillaise* et l'*Hymne Monégasque*. M. le Maire de Vence et M. Bolfy, son adjoint, reçoivent les visiteurs et, après les présentations et les compliments de bienvenue, leur font visiter l'élégant édifice municipal qui vient d'être achevé.

Les excursionnistes reviennent sur la grande place de Vence où un concert est donné par l'orchestre Seneca.

A midi, un dîner délicat est servi à l'Hôtel Auzias. M. Devissi préside, ayant à sa droite M. Bolfy, adjoint au Maire de Vence, et, à sa gauche, M. Maurice Canu, secrétaire du Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre d'État, empêché. A la table d'honneur, on remarque encore M^{me} Devissi et M^{me} Cornu, sa sœur; M. Marsan, adjoint au Maire de la Condamine; M. Vatrican, président de la Société des Régates; M. Quilichini, de la Société des Bains de Mer; M. Séraphin Olivieri, vice-président du Saint-Pierre Club.

Au champagne, M. Devissi prononce un excellent discours, dans lequel il remercie S. Exc. le

Ministre d'État du sympathique appui qu'il a bien voulu donner aux organisateurs des fêtes de la Saint-Jean. Il souhaite la bienvenue à M. Bolfy, représentant la Municipalité de l'hospitalière cité de Vence; à M. Canu, représentant le Gouvernement Princier; à M. Marsan, représentant la Municipalité de la Condamine. Il remercie tous ses collaborateurs et, en particulier, la Société des Bains de Mer dont on ne sollicite jamais le concours en vain; porte la santé des dames et invite les convives à lever leur verre en l'honneur de M. le Président de la République Française et de S. A. S. le Prince de Monaco.

M. Bolfy a des paroles aimables à l'égard de M. Devissi et des visiteurs monégasques et porte un toast applaudi à S. A. S. le Prince de Monaco.

L'orchestre fait entendre la *Marseillaise*.

M. Canu exprime les regrets et les sympathies de S. Exc. le Ministre d'État, toujours prêt à favoriser les fêtes qui s'adressent à la population sédentaire. Il félicite M. Devissi de son initiative et se réjouit du succès des bals organisés dans les différents quartiers, succès qui démontre, mieux que tout argument, la prospérité dont jouit la Principauté grâce à la Haute Sagesse de son Souverain.

L'orchestre exécute l'*Hymne Monégasque*.

M. Marsan assure les organisateurs des fêtes de la Saint-Jean de toute la sollicitude des Municipalités et porte la santé de M. Devissi.

M. Séraphin Olivieri, comme représentant des Sociétés Monégasques, fait un vibrant appel à l'union des différentes Sociétés en vue de multiplier les fêtes populaires.

M. Allavena, comme secrétaire du Comité, fait l'éloge de M. Devissi qu'il remercie de son initiative au nom des petits et des humbles.

Après les toasts, une sauterie fut organisée sur la terrasse de l'hôtel. Un certain nombre d'excursionnistes, guidés par l'aimable M. Bolfy, se dirigea vers la vieille église de Vence où les fouilles entreprises par la municipalité et le curé de la paroisse ont amené la découverte de curieux fragments des édifices primitifs. On y a beaucoup admiré des stalles en bois sculpté du plus beau gothique.

Le retour s'est effectué par la route de Cagnes. Les auto-cars partis de Vence vers cinq heures et demie faisaient halte à sept heures sur la place d'Armes.

Le Comité organisateur des bals de Saint-Martin dont les fêtes avaient été contrariées, la semaine dernière, par le mauvais temps, a donné, samedi soir, dimanche après-midi et dimanche soir, trois réunions supplémentaires.

Cette fois, grâce à la clémence de la température, ces bals, déjà très suivis la semaine précédente, ont obtenu le plein succès que méritait le zèle de leurs organisateurs.

Dimanche soir, le Comité d'organisation des bals de la Saint-Jean, au retour de son excursion à Vence, s'est rendu à l'Observatoire, ainsi que M. Séraphin Olivieri, représentant le Conseil National, et M. Marsan, adjoint au maire de la Condamine.

L'*Hymne Monégasque* a été joué à leur entrée. Puis les organisateurs ont invité leurs hôtes à vider une coupe de champagne. Des toasts ont été portés par M. Barriera, au nom du Comité d'organisation des bals de Saint-Martin, par M. Olivieri, au nom du Conseil National, par M. Marsan, au

nom de la Municipalité de la Condamine, et par M. Devissi, au nom du Comité organisateur des bals de la Saint-Jean.

Une kermesse, dont les éventaires étaient très entourés, a eu lieu pendant toute la durée du bal.

A l'occasion de la fête organisée par le groupe des employés des Postes de Beausoleil, la musique des Postes et Télégraphes de Marseille, venue pour prêter son concours à la fête; a traversé la Principauté et, dans une pensée de courtoisie qui a été vivement appréciée, s'est rendue à Monaco et a donné une aubade au Palais du Gouvernement et à la Mairie.

A l'issue du banquet qui avait réuni les postiers à la Festa, un grand concert a été donné par la musique de Marseille sur les terrasses du Casino de Monte Carlo.

Au début de ce concert, l'*Hymne Monégasque* a été chaleureusement applaudi.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 10 au 17 Septembre 1913.

Dundée Paul-Victorin, français, cap. Meinier, venant de Saint-Tropez, — vin. — Destination, Saint-Tropez.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Marseille, — marchandises diverses. — Destination, Marseille.

Dundée Suffren, français, cap. Courbon, venant de Marseille, — briques. — Destination, Nice.

Canot Automobile Elios, italien, cap. propr. Bonino Ugo, venant de Vintimille. — Destination, Port-Maurice.

Yacht à vapeur Sunbeam, italien, cap. propr. Cappellini, venant de Cannes.

Vapeur Minnie, anglais, cap. Petersen, venant de Newcastle, — houille.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LEGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymine, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le deux septembre mil neuf cent treize, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le douze septembre mil neuf cent treize, vol 128, n^o 19, avec inscription d'office du même jour, vol. 35, n^o 104, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

M. JEAN LITTARDI, jardinier et Madame MARGUERITE GENOVESE, son épouse, demeurant ensemble à La Condamine, quartier de la Colle Supérieure, ont acquis, conjointement et solidairement, chacun pour moitié :

De M. PIERRE-JULES-JEAN MARSIGLIO, ancien cafetier, représentant de commerce, demeurant à La Condamine, place d'Armes, maison Zurla,

Une villa située à La Condamine (Principauté de Monaco), quartier de la Colle ou des Révoires, dénommée « Villa Léonie-Thérèse », élevée, sur le chemin Plati, où elle a son entrée, d'un rez-de-chaussée, de deux étages avec belvédère, et d'un étage en contre-bas formant rez-de-chaussée sur terrasse à usage d'appartement et partie en caves, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie approximative de deux cent quarante mètres carrés, porté au plan cadastral sous partie du numéro 71 de la section A, confinant : au nord, le chemin Plati; à l'est, la villa Marguerite, ancienne propriété Caubert, appartenant aujourd'hui à M.

Farine ; au sud, par des rochers à pic, au boulevard de l'Observatoire, et à l'ouest, à M. Baudoin.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quarante mille francs, ci. 40.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-trois septembre mil neuf cent treize.

Pour extrait :
ALEX. EYMIN.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO
Rue Caroline, 8, Condamine. — Téléphone 4.88

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion)

Par acte sous seing privé en date du 9 septembre 1913, M. PERSENDA ANTOINE, négociant à Monaco, a vendu à M^{me} COSCIOLI VALENTINE, veuve Jean Persenda, propriétaire à Monte-Carlo, le fonds de commerce de Denrées coloniales, Vins fins et Liqueurs, etc., qu'il exploitait à la Condamine (Principauté de Monaco), 33, boulevard de l'Ouest.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, de faire opposition, à l'Agence Générale de Monaco, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Passé ce délai, ils seront forclos et ne pourront critiquer le paiement du prix qui sera fait en dehors d'eux.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO
Rue Caroline, 8, Condamine. — Téléphone 4-88

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion)

Par acte sous seing privé en date du 9 septembre 1913, M^{me} MARCHAIS ALEXANDRINE, épouse du sieur JOSÉPHINE LOUIS, a vendu à M^{me} VIVALDA DOMENICA, épouse de M. SISMONDINI CHARLES, le fonds de commerce d'Épicerie et Comestibles qu'elle exploitait à Monte Carlo, impasse des Boules, maison J.-B. Solera et Demichelis Philippine.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, de faire opposition, à l'Agence Générale de Monaco, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Passé ce délai, ils seront forclos et ne pourront critiquer le paiement du prix qui sera fait en dehors d'eux.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS

Le lundi 29 septembre 1913, à 2 heures de l'après-midi, dans un appartement au deuxième étage de l'immeuble dénommé « Casa Emma », sis à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, il sera procédé, par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques, d'un beau et riche mobilier se composant, savoir : d'une chambre à coucher (grand lit à colonnettes avec baldaquin, grande armoire à glace biseauté, table de toilette chiffonnière, table de nuit à colonnettes, le tout en bois dur sculpté) ; une chambre à coucher en pitchpin ; baignoire émaillée ; salle à manger (table à rallonge, grand

buffet sculpté, servante sculptée, chaises sculptées, suspension électrique, assiettes appliques, tableaux peintures, bronzes, argenterie, vaisselle) ; un salon (meuble fantaisie bois dur sculpté, chiffonnier Louis XV, glace de cheminée, pendule, table à ouvrage, candélabres, lampadaire, grand tableau peinture, porte-vases, canapé, fauteuils, tapis, bibelots divers), etc.

Au comptant ; 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, CH. BLANCHY.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi 2 octobre 1913, à neuf heures du matin, dans la salle des ventes Cursi, sise à la Condamine, boulevard Charles III, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, savoir : un petit salon composé de deux fauteuils, deux chaises et un canapé ; lits en bois, lits pitchpin complets, fauteuils, chaises longues, poufs, sommiers, table, bidet, placards, une machine à coudre, une suspension, etc.

Au comptant ; 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, CH. BLANCHY.

Étude de M^e GABRIEL VIALON, huissier,
7, place d'Armes, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 2 octobre 1913, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé par l'huissier soussigné, dans un magasin au rez-de-chaussée de la villa Beau-Site, à Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers et marchandises, consistant notamment en : glaces, comptoir, consoles, colonnes, escaliers, tables, chaises, paniers et corbeilles à fleurs, vases en faïence, porcelaine et verre, jardinières, étagère, cache-pot, divers lots de rubans à bouquets, supports, service porte-fleurs de table en verre, appareil téléphonique, lustre et lampe à gaz, tente, caisses, ficelle, sonnerie, fourneau à gaz, buffet, balance, étagère, objets de cuisine, plantes vertes, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, G. VIALON.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE

Le mercredi 1^{er} octobre 1913
à deux heures et demie de l'après-midi,
en l'Étude de M^e Eymin, notaire,

d'un Fonds de Commerce d'Hôtel-Restaurant

exploité à La Condamine (Principauté de Monaco), rue Albert, sous la dénomination d'*Hôtel Bellevue et des Rives d'Or*, mais sans garantie quant au nom commercial, qui paraît être attaché à l'immeuble.

Mise à prix : 18.000 francs.

Consignation pour enchérir : 3.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Eymin, notaire à Monaco, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

STATIONS THERMALES

Aix-les-Bains, Châtel-Guyon, Evian-les-Bains, Genève, Menthon (Lac d'Annecy), Uriage (Grenoble), Royat, Thonon-les-Bains, Vals, Vichy, etc.

Billets d'aller et retour collectifs, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation, délivrés du 1^{er} Septembre au 15 Octobre dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. aux familles d'au moins deux personnes voyageant ensemble.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : La première personne paie le tarif général ; la deuxième personne bénéficie d'une réduction de 50 p. % ; la troisième personne et les suivantes bénéficient d'une réduction de 75 p. %.

Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

VOYAGES INTERNATIONAUX A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

Il est délivré, toute l'année, dans les gares des grands réseaux français, des livrets internationaux à coupons combinables, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, permettant d'effectuer des voyages extrêmement variés sur les réseaux des chemins de fer français et étrangers et sur certaines lignes des Compagnies maritimes désignées ci-dessous :

Sur les chemins de fer : P.-L.-M., Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Etat (lignes algériennes), P.-L.-M.-algérien, Ouest-algérien, Bône-Guelma et Départementaux Corses ;

Sur les lignes de la plupart des grandes Compagnies de navigation européennes, notamment certaines lignes de l'Océan Atlantique, de la Méditerranée et de la Mer Noire (Echelles du Levant), desservies par la C^{ie} générale Transatlantique, par la C^{ie} de Navigation mixte (C^{ie} Touache), par la Société générale de Transports maritimes à vapeur, par la C^{ie} des Messageries maritimes, par la C^{ie} de Navigation à vapeur Fraissinet ou par la C^{ie} de Navigation Cyprien Fabre ;

Ainsi que sur les chemins de fer : allemands, austro-hongrois, suisses, belges, néerlandais, italiens et siciliens, luxembourgeois, suédois, norvégiens, danois, finlandais, roumains, serbes, bulgares, bosniaques, herzégoviniens et turcs.

ITINÉRAIRE. — L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial et comporter un parcours minimum taxé de 600 kilomètres.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie, en Corse ou en Italie doit comporter obligatoirement un parcours à l'étranger.

VALIDITÉ : 60 jours de 600 à 3.000 kilomètres ; 90 jours de 3.001 à 5.000 kilom. ; 120 jours pour un parcours supérieur à 5.000 kilomètres.

La demande de livret doit être faite sur un formulaire spécial et peut être adressée aux chefs de toutes les gares des réseaux participants, ainsi qu'aux agences de voyages et bureaux d'émission ci-après : à Paris, Cook et fils : 1, place de l'Opéra ; Lubin, 36, boulevard Haussmann ; C^{ie} Hambourgeoise-Américaine, 1, rue Auber ; « Grands Voyages », rue du Helder, 1 et boulevard des Italiens, 38 ; C^{ie} des Messageries maritimes, 14, boulevard de la Madeleine ; — à Lyon : Lubin, 76, rue de l'Hôtel-de-Ville ; à Marseille : Cook et fils, 11 bis, rue de Noailles.

Le **Livret-Chaix Continental** renferme les services de toute l'Europe et un Guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. — *Services français*, avec huit cartes des différents réseaux. Prix : 2 francs.

2^e vol. — *Services franco-internationaux et étrangers*, avec neuf cartes des pays d'Europe et une carte des principales relations internationales. Prix : 2 francs

Livret spécial pour la Suisse. Prix : 0 fr. 50.

Livret spécial pour le réseau du Midi, l'Espagne et le Portugal. Prix : 0 fr. 50.

Se trouvent dans toutes les gares, et à la LIBRAIRIE CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un Service de Break dessert l'Etablissement
et part toutes les heures de la place du Casino

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT
Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.
Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

AGENCE GÉNÉRALE de MONACO

(FONDÉE EN 1906)

J. MONGLON

Rue Caroline, n° 4. ☎ Téléphone 4.88

VENTES :: ACHATS

GÉRANCES :: LOCATIONS

RECHERCHES :: PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

RECOUVREMENTS :: CONTENTIEUX

RÉDACTIONS D'ACTES

REPRÉSENTATIONS

ASSURANCES : Incendie, Accidents, Vie
et contre le Vol.

Cabinet d'Affaires

autorisé par Arrêté ministériel.

===:

E. C. AUDOLI, DIRECTEUR.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'ÀUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et
un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime
fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de
transports par terre et par mer. Assurances
maritimes, transports-valeurs. Assur. contre
les risques de séjour et de voyages dans le
monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction,
escalade ou usage de fausses clefs; contre le
vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances
des villas, châteaux, banques, églises, musées,
bijoutiers et négociants en mat^{ie} précieuses,
titres, valeurs, billets de banque, archives et
minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT
FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la
Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat
et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «<<<

LA FRANCE

Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie (Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la C^{ie}..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE

Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ===== Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. =====
==== Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

20, rue Caroline (Condamine), Monaco

Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes
de fonds de commerce, villas, immeubles, indus-
tries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes,
Représentations aux faillites, Assurances de
toutes natures.

M. MARCHETTI et Ch. PASSERON

Seuls propriétaires et agents généraux

Le Monde, C^{ie} anonyme d'assurances, contre l'Incendie,
le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du
gaz, électricité et autres explosifs.

La Zurich, Assurances contre les Accidents du travail,
chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de mai-
son, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912.
Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société
anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à
660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401
à 4410 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913.
Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 6 août 1913.
Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 026.473

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913.
Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo,
portant les n^{os} 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.